

Le nombre de procédures ouvertes est au plus haut

28.11.2014

Animaux maltraités

Le nombre de procédures pénales ouvertes pour maltraitance envers des animaux a atteint un nouveau record en 2013. Au total, 1542 cas ont été recensés, soit 131 de plus qu'un an plus tôt, a indiqué hier la fondation alémanique «Tier im Recht» («L'animal dans le droit»). Au cours des dix dernières années, le nombre de procédures a triplé, la justice se montrant de plus en plus active dans ce domaine. En 15 ans, leur nombre a été multiplié par cinq, souligne la fondation.

Certains cantons disposent de structures spéciales pour les poursuites en matière de maltraitance d'animaux (BE, SG, GR, ZH et SO). Mais dans beaucoup d'autres cantons, les maltraitances ne sont pas poursuivies de manière assez conséquente, estime «Tier im Recht». Ainsi, 2 cas seulement ont été recensés à Glaris, 2 à Neuchâtel, 3 à Genève, 6 dans le Jura et 9 à Nidwald.

Le canton de Berne annonce le plus grand nombre de cas (298), suivi par Zurich (273) et Saint-Gall (214). La justice a ouvert l'an dernier 32 procédures à Fribourg (26 en 2012) et 110 dans le canton de Vaud (contre 89 un an plus tôt). La fondation «Tier im Recht» se réjouit que pour la quatrième année consécutive, tous les cantons aient au moins instruit un dossier.

Si l'on tient compte de la population, c'est Appenzell Rhodes-Intérieures qui s'est montré le plus actif dans la lutte contre la maltraitance envers les animaux avec 7,61 procédures pour 10 000 habitants, suivi des Grisons (4,57), Saint-Gall (4,35) et Obwald (4,11). En fin de classement, on trouve Genève (0,06), Neuchâtel (0,11), le Valais (0,8) et le Jura (0,84). La moyenne suisse est de 2,1 procédures pour 10 000 habitants.
ATS